

Déclaration liminaire – CDEN du 4 février 2022

M. le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Dasen, Mesdames et messieurs,

Les personnels sont mobilisés depuis 2 ans face à la crise sanitaire. Ils ont mis toute leur énergie pour faire tenir le système, bousculé par la pandémie.

L’Éducation nationale est mise sous tension par le décalage entre les annonces du gouvernement et les réalités du terrain, on ne peut pas faire de déni sur cette situation, les problèmes s’accumulent, pas seulement pour maintenir la continuité pédagogique, mais plus largement pour réussir à accueillir nos élèves au sein des écoles, des collèges et des lycées. L’école est restée ouverte en janvier, mais à quel prix ? Avec des élèves et des enseignants absents à tour de rôle, les apprentissages ont été plus que limités. Les élèves sont perdus, anxieux, démotivés et les enseignants sont découragés et inquiets. On ne peut pas demander l’impossible aux enseignants, le présentiel et le distanciel ne peuvent pas se cumuler. Et pourtant c’est ce qui se passe en ce moment, de la maternelle au lycée. La continuité pédagogique s’additionne au travail en présentiel, afin de faire tourner l’école. Tout cela, sans contrepartie, sans reconnaissance des conditions de travail dégradées. Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d’enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l’annonce de moyens d’enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale. En effet, à la rentrée 2022, exceptionnellement, dans les établissements cohabiteront des T1 ex-stagiaires à mi-temps et des stagiaires à temps plein, ex-contractuels alternants ayant obtenu le concours en 2022 ? Suite à la grève historique du 13 janvier, l’annonce récente de recrutement de personnels 1er degré sur liste complémentaire, 3 300 enseignants contractuels et 1 500 AED est une avancée et une demande que l’Unsa porte depuis plusieurs mois. Malgré tout, la tension reste forte sur le terrain, le matériel de protection lent à arriver et les directeurs sont à bout, les familles aussi. Ce n’est guère mieux dans le 2nd degré.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d’enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire.

L’académie de Dijon devra pour sa part rendre 25 postes dans le second degré. C’est nettement moins que les deux dernières années : à regarder précisément la carte, on constate que l’effort portera cette année sur d’autres académies, triste rotation.

Ce chiffre en baisse est immédiatement à relativiser : à l’échelle des départements ou des établissements, on observe à nouveau des économies d’heures.

Plus précisément, la baisse (encore et toujours) des effectifs dans les collèges entraîne une baisse de la dotation dans trois départements sur quatre dans notre académie avec la suppression de 5 postes pour l’Yonne.

L’organisation des établissements reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Agissant ainsi, est niée la réalité des défis éducatifs et pédagogiques, des défis accrus après plusieurs années de scolarité impactées par la pandémie de la Covid 19. Les carences du système en matière de formation ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Les moyens nécessaires à l’accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous. Les tensions demeurent pour mettre en œuvre pleinement les réformes qu’il s’agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle.

Cette carte scolaire ignore la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes. A titre d’exemple, les suppressions de postes d’enseignants d’EPS, entraine la suppression des forfaits UNSS, réduisant de fait l’offre sportive en direction des jeunes. De la même façon, le ministère engage des moyens démesurés pour créer dans les internats d’excellence des postes de « managers d’internat », des postes par ailleurs sans fondement règlementaire, au profit de quelques-uns, alors qu’il ne créé que 300 postes de CPE ignorant les besoins d’accompagnement pour tous. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n’ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d’apprentissage pour les seconds.

Enfin, la désaffection des concours mais également, phénomène nouveau la difficulté à recruter des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l’image du métier est dégradée et les rémunérations insuffisantes.

Vous êtes revenus, monsieur le Dasen lors du CTSD sur un certain nombre de situations pour la carte scolaire du 1er degré suite aux éléments fournis en groupe de travail. Mais, ce projet de nous satisfait pas, c’est pour cette raison que l’Unsa, ainsi que les autres organisations syndicales ont voté contre. En effet, les équipes risquent de travailler encore plus en tension, avec quelquefois des organisations pédagogiques complexes, et des fermetures impactant sur les décharges de direction. Cela ne permet pas l’amélioration nécessaire des conditions de travail que l’Unsa défend.

D’autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c’est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n’est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d’amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d’emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués tant pour les services académiques que dans les établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l’administration du système éducatif préjudiciable tant aux personnels qu’aux élèves.

Pour le 2nd degré, dans notre département, les DHG proposées lors du groupe de travail et des CTSD sont insuffisantes dans bien des établissements icaunais. Le CTSD a permis de mettre en lumière , comme pour le 1er degré, des situations tendues, avec des DHG insuffisantes, obligeant les collègues à choisir entre une division ou des heures consacrées aux projets au sein de l’établissement, comme pour certains établissements qui ont du se résigner à prendre sur les heures d’aides personnalisées alors que cette aide est précieuse. Nous regrettons que seul le collège de Saint Georges ait pu bénéficier de DHG supplémentaire entre le groupe de travail et le CTSD.

Les HSA ne sont plus absorbables par les personnels dans les établissements. Les conséquences de l’accumulation d’HSA en lieu et place d’heures postes continuent à produire des effets délétères au sein des établissements. L’organisation des établissements reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques. Mise à part le collège de Saint Georges qui voit sa DHG en hausse, et la situation du collège de Vermenton qui va enfin s’améliorer, de nombreux établissements s’opposent à leur DHG en ce moment.

La fatigue est grande, les équipes en tension, que ce soit les chefs d’établissements, les directeurs d’écoles ou encore les enseignants. Nous constatons clairement sur le terrain un accroissement des inégalités entre les élèves, depuis la rentrée avec la pandémie qui, de manière journalière, voit les classes incomplètes, pour les écoles et collèges avec des absences d’élèves. Ce va et vient est incessant et n’amène pas les équipes à travailler de manière sereine.

Concernant les épreuves du bac, L’Unsa demande depuis plusieurs mois des reports de matières, évaluées prématurément. Nous sommes satisfaits d’avoir eu gain de cause avec l’annonce du report des épreuves des enseignements spécialisés du 11 au 13 mai. Elles seront précédées de deux jours banalisés pour réviser ces EDS dans les lycées, les autres cours seront suspendus (9 et 10 mai). Les sujets seront aménagés aussi, afin de proposer un choix aux élèves, pour que toutes et tous puissent être évalués sur des points de programme étudiés. Les épreuves orales et de pratiques suivront la semaine suivante.

Les épreuves pour obtenir l’attestation de langue sont suspendues pour ce bac 2022.

Les notes de contrôle continu arrêtées en mars figureront dans Parcousup pour les EDS.

Les professeurs auront jusqu’au 7 juin pour corriger les copies et rendre les notes des épreuves EDS.

.

L’UNSA Éducation a été force de propositions dans le dialogue et la consultation qui ont précédé les décisions du Ministre. Beaucoup de nos attentes ont été satisfaites, ce qui va permettre aux équipes de travailler plus sereinement, aux élèves et familles de mieux appréhender la préparation de ce Bac 2022.

L’Unsa revendique un recul du nombre de fermetures de classes, des ouvertures nécessaires en juin, si besoin, comme vous avez proposé de le faire cette année et un réexamen d’un certain nombre d’établissements du second degré avec des DHG à la hausse, permettant de réduire le nombre d’élèves par division, le maintien de projets et des aides personnalisées.

Pour l’Unsa Education, Solange Silvan